

LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS MUTUALISES DES RESEAUX JEUNE PUBLIC EN FRANCE

Vendredi 16 octobre 2015 de 15h à 18h
Le Grand Logis - 10, avenue du Général de Gaulle - 35171 Bruz

Réseaux, coopératives, collectifs... diverses appellations pour un objectif commun : accompagner financièrement les artistes et les compagnies dans leurs projets de création en mutualisant les moyens et les énergies.

Comment ces dispositifs se sont-ils construits, avec quels acteurs ? quel sont leurs fonctionnements ? quelles sont leurs perspectives de développement ? comment les projets sont-ils choisis, avec quels critères ? quelle est la place de l'émergence ? etc...

A l'occasion de cette rencontre, le réseau Ancre, en partenariat avec le Festival Marmaille et le Grand Logis à Bruz, invite les réseaux d'autres territoires à venir échanger sur le fonctionnement de leur dispositif pour dégager des similitudes/divergences, voire d'envisager des passerelles pour l'avenir :

- **COLLECTIF JEUNE PUBLIC NORD PAS DE CALAIS**, représenté par Grégory Vandaele – Le Grand Bleu
- **FOND D'AIDE A LA CREATION JEUNE PUBLIC**, Emmanuelle Germain – Festival Théâtral du Val d'Oise
- **RESEAU DE COPRODUCTION TRES JEUNE PUBLIC**, représenté par Caroline Prost - Festival 1,9,3 Soleil
- **RESEAU DES JEUNES COPRODUCTEURS ASSOCIES**, représenté par Nelly Le Grevellec – Théâtre Dunois
- **RESEAU DES SCENES DEPARTEMENTALE JEUNE PUBLIC DE LA SARTHE**, Hélène Péan – Compagnie Jamais 203
- **SPECTACLE EN RECOMMANDE**, Robin Fruhinsholz - Ligue de l'Enseignement du Cher
- **RESEAU ANCRE**, représenté par Lorinne Florange

INTRODUCTION

Présentation de la journée par Marion Poupineau, coprésidente de Ancre / Le Grand Logis – Ville de Bruz

Modération des échanges par Amélie Du Payrat – Très Tôt Théâtre et Valérie Marrec – La Maison du Théâtre, membres du réseau Ancre.

Sur une dizaine de réseaux repérés, 7 sont présents.

Réseaux qui travaillent sur la question des productions mutualisées en direction de projets Jeune Public (JP).

Qu'est ce qu'apporte la mutualisation dans la coproduction (en particulier en direction du JP) ?
C'est avant tout une réponse à la pénurie économique dans notre secteur

Nous avons eu envie de faire émerger un panorama collectif des dispositifs existants selon les points suivants :

- Présentation des réseaux présents
- fonctionnement = pilotage, expertise artistique, place des tutelles, part des partenaires (et part mutualisées), place des compagnies dans les réflexions, place des lieux de diff et de prod dans ces dispositifs ?
- Quelles modalités, critères, apports qui se développent ?
- Qu'est ce qui émerge de ces réseaux et de ces travaux collectifs ?
- Interrogation du schéma ? Est ce pérenne pour l'avenir ? Quelle suite de la question de la production JP ?

SPECTACLES EN RECOMMANDE

Présenté par Robin Fruhinsholz - Ligue de l'Enseignement du Cher

Un des plus anciens réseaux présents

Sur 45 départements, 20 départements qui diffusent et repèrent des spectacles.

Groupe national de spectacle vivant créé avec un festival "spectacles en recommandés" structuré depuis les années 80 (avec comme programmeurs les responsables de chaque département).

- 1 réseau ancien
- réseau national (repérage national et international)
- apports des tutelles très variés selon les départements (lien historique avec l'éducation nationale, avec le Ministère de la Culture)
- chaque fédération apporte ses propres moyens (en repérage, en monétaire grâce aux tutelles locales)
- réseau de programmeurs de proximité

- la coproduction en recommandé est l'occasion de se rapprocher davantage des compagnies (car fidélités artistiques, et proches sur le territoire)
- gestion du fond mutualisé confié à la structure "Côté cours" avec l'aide à la production et un fond de roulement

Pilotage :

- très collégial
- groupe Spectacle Vivant (au moins 3 personnes doivent avoir vu le spectacle pour le présenter sur le festival "spectacle en recommandé")
- idem pour la coproduction
- repérage par les membres des fédérations départementales (pas d'appels à projet), travail de repérage en permanence
- 2 projets tous les 2 ans

Montant :

- montant de coproduction = 500€ min par fédération ==> 13000€ pour la première année
- engagement sur 2 années

Critères d'éligibilité :

- capacité à l'itinérance (car salles non équipées et conditions pas faciles)
- histoire entre la Ligue de l'enseignement et la Compagnie au niveau National
- exigence artistique
- éducation artistique et culturelle (notion de parcours, capacité à proposer de la sensibilisation, des ateliers sur périodes assez longues pour résidence d'actions culturelles)

COLLECTIF JEUNE PUBLIC NORD PAS DE CALAIS

représenté par Grégory Vandaele – Le Grand Bleu

Grand Bleu = théâtre qui accompagne les équipes artistiques sur l'enfance et la jeunesse.

Aujourd'hui projet = écriture par l'enfance et l'adolescence

Collectif JP = 12 ans, assez structuré.

Une lettre chaque trimestre

Constitué de compagnie (3/4) et de structures (1/4)

Une coopérative de coproduction en cours de création (cahier des charges pas tout à fait finalisé). Démarrage officiel en 2016.

Objectif de la coopérative = solidarité interprofessionnelles, travailler sur une réelle réponse du déficit de production sur la création JP et faciliter l'aider au repérage des équipes artistiques émergentes.

puis en diffusion sortir de nos régions et accompagnement des équipes artistiques.

Pilotage :

- partagé par les adhérents du collectif JP
- valorisation des projets de compagnies émergentes
- inspiration de ce que Ancre a développé
- "c'est pour bientôt" c'est le CA qui reçoit les candidatures et qui choisit 3 projets
- envie d'ouvrir à la région Picardie
- membres donateurs et membres coproducteurs
- réunion des membres donateurs et coproducteurs pour décider du projet qui sera accompagné
- question d'associer "un collègue de spectateurs" à la réflexion

Dans le département du Nord, le nouveau président du département souhaite se dégager. idem pour chacune des municipalités. Contexte compliqué dans le Nord.

Difficulté à mobiliser les partenaires malgré un vrai élan.

Mobilisation de la profession, désengagement politique et financier des institutions.

Avant les villes étaient un soutien important, aujourd'hui véritable baisse.

Tutelle :

- réseau soutenu 12 000€ pour un poste mutualisé
- rien sur la coopérative de production

Montant :

Jusque 15000€ pour les pro et 5000€ pour l'émergence
collectif JP reçoit une subvention de fonctionnement par la région

RESEAU DES SCENES DEPARTEMENTALE JEUNE PUBLIC DE LA SARTHE

Représenté par Hélène Péan – Compagnie Jamais 203

Réseau récent

= réseau de 13 lieux de diffusion (dont une compagnie centre de ressource), conventionnés par le conseil départemental depuis janvier 2013

1 charte qui rassemble.

envie de partager les pratiques professionnelles

en 2012, diagnostic des scènes JP en Sarthe par le Conseil Départemental et un poste à mi-temps a été créé en avril 2013 pour structurer davantage le réseau.

Charte sur les engagements des salles en direction des JP.

Réseau qui n'est pas structuré en association.

Pilotage :

- par la compagnie "Jamais 2 sans trois"
- Chaque structure a sa place et sa voix dans le choix des compagnies accompagnées (réunions, débats, échanges sur les projets)

Place des tutelles :

- pas de financement supplémentaire du département (hormis les financements des 13 scènes entre 4 500€ et 9 000€ par scène)
- financement DRAC sur de l'action culturelle partagée

Critères :

- un spectacle JP
- un spectacle qui se crée dans la saison 2015-16

Les 13 lieux aident sur :

- coproduction (10000€ annoncé et 3500€ donnés finalement)
- résidence
- pré achat

==> les lieux choisissent en fonction des projets s'ils abondent ou pas au pot commun

- ==> engager aussi un travail de coopération entre les lieux
- ==> chaque lieu apporte le financement en direct à la Compagnie

RESEAU ANCRE

représenté par Lorinne Florange, co-présidente

Réseau des professionnels JP en Bretagne - 10 ans

Envie des acteurs de se fédérer au sein d'une asso pour porter la question du JP.

Questions de productions toujours au coeur du réseau (qui regroupe compagnies et lieux en parité).

Coopérative de production né en 2012, 4^e année de projet en co-production.

obj : passer une marche

Pilotage :

- coopérative constituée d'adhérents de Ancre (1/2 des adhérents qui participent à la coopérative)
- en fonction du montant apporté "donateur" ou "coproducteur"
- 1 comité de sélection
- argent récupéré avant la sélection et contractualisation avec les Compagnies sélectionnées
- critères définis

Place des tutelles :

- NEANT en terme financier (ni à la coopérative, en au réseau)
- mais attention plus soutenue des projets soutenus par la coopérative

Critère - Expertise artistique :

- permettre aux projets et aux compagnies de passer une marche dans leur développement et leur projet artistique
- émergence, passage de cap
- pas de critère géographique même si nous regardons plutôt des compagnies de la région.
- grandes variétés de productions dans les dossiers proposés

Montant :

- pas de droit de suite mais nous demandons aux compagnies aidées d'abonder l'année suivante à la coopérative de prod
- 6300€ en 2012 (tous les ans les apports augmentent en 2015, 10000€)
- A ce jour, 8 projets accompagnés
- la coopérative doit être parmi les premiers coproducteurs pour limiter aussi les soucis de trésoreries.

Apports autres :

- comme un parrainage avec un référent coproducteur et un référent accompagnateur (avant, pendant et après la création) pour identifier les besoins (au delà des besoins en finance) : technique, admin...

- le pré achat : cadre suffisamment souple pour ne pas s'enfermer dans un dispositif contraignant pour s'adapter aux réalités économique. Pré achat pas obligatoire.
- production par détachée de la diffusion, donc dans comité de sélection, on essaie aussi de voir les possibles diffusions au sein des diffuseurs du réseau Ancre et des accroches de la compagnie avec d'autres lieux.

RESEAU DE COPRODUCTION TRES JEUNE PUBLIC

représenté par Caroline Prost - Festival 1 ,9, 3 Soleil

Pour la toute petite enfance (6 mois - 2 ans) en lien avec 7 partenaires sur l'ile de france, né des acteurs du terrain.

Charte précise du réseau.

Nom du réseau = réseau Courte Echelle

Dans le réseau lieux (municipaux) et festival.

Festival 1, 9, 3 soleil pour les 0-9 ans. Surtout dans des parcs départementaux ou dans théâtre et crèches de Seine Saint Denis + 1 pôle ressource + 1 agenda des spectacles JP en Ile de France + 1 autre réseau de Compagnies (répertoriées dans l'agenda).

Pilotage :

- Festival 1,9, 3 soleil coordonne le réseau
- pas de poste dédiée
- chaque partenaire a une voix égale pour sélectionner le projet (8 partenaires dont 7 coproducteurs)

Tutelle :

- département 93 soutien le réseau (via une aide à la Compagnie sélectionnée d'environ 5000€)
- DRAC soutien aussi pour environ 10000€ (dont une part dédiée à la coordination du réseau)
- si une ville décide de quitter le réseau, si elle veut revenir, vote au sein du réseau pour savoir si possible ou non de revenir
- administrativement pour les villes, difficile de payer en amont de la création

Expertise artistique :

- présentation par les compagnies des projets
- en décembre présentation par les partenaires de 0 à 2 projets,
- pré sélection en janvier
- rencontre des compagnies des 4 projets sélectionnés
- sélection finale

Montant + accompagnement :

- 850€ par partenaire
- CG = 5000€ + Drac = 10000€
- beaucoup de lieux proposent résidence et parfois régisseur à disposition

- possibilité pour la compagnie de s'appuyer sur le réseau de compagnies pour rechercher des partenaires (pour la diffusion mais aussi pour des partenaires d'actions culturelles)

Critère :

- l'âge (tout jeune public)
- disponibilité (spatiale et temporelle) de la compagnie pour assurer de l'action culturelle

FOND D'AIDE A LA CREATION JEUNE PUBLIC

Représenté par Emmanuelle Germain – Festival Théâtral du Val d'Oise
Depuis 2011, à l'initiative du fond d'aide à la création mutualisée (FACEM).
10 partenaires, 8 villes
Co-production de 3 projets (en lien aussi avec DRAC, CD et CR).

Pilotage :

- festival théâtral du Val D'Oise
- 10 professionnels qui font partie du FACEM
- pas exclusivement JP
- chaque partenaire apporte jusqu'à 2 projets de son choix
- chaque personne a 1 voix
- 3 projets sélectionnés puis demande aux compagnies de déposer un dossier au CD pour aide à la création idem pour la DRAC
- chaque lieu s'engage pour 3 ans
- chaque partenaire met 1000€

Critères :

- pas de critère géographique
- équilibre entre les gros projets et les petits / moyens projets

Montants :

- minimum par chacun de coproducteurs = 1000€, la scène national donne 10000-15000€ en fonction des projets

==> Difficile de porter la création donc il faut avoir certains projets

RESEAU DES JEUNES COPRODUCTEURS ASSOCIES

représenté par Nelly Le Grevellec – Théâtre Dunois
si structures choisissent un projet entre elles, la DRAC peut donner une aide de 15000€ environ
à ce jour 2 projets (100000€ pour le premier et 20000€ pour le 2nd)

Pilotage :

- chaque partenaire est parrain d'un projet

- un vote de confiance
- chaque lieu qui fait partie du réseau s'engage à pré acheter et/ou à coproduire.
- toute la gestion administrative se fait au niveau de la compagnie

Expertise artistique :

- les compagnies viennent présenter leur projet
- vote

Critères :

- 1 compagnie pas conventionnée ni aidée par la DRAC
- au moins 6 personnes en tournée (au moins 3 personnes au plateau)
- compagnie émergente

Montant = 100000€ et 70000€ (y compris les 15000€ de la DRAC, Spedidam, arcadi, adami...)

- chaque lieu donne entre 1000 et 9000€ ==> 20000€ de coproduction
- pas de retour sur investissement (droit de suite)
- ==> autant d'argent pour 1 spectacle, est ce décent ?

LES DIFFICULTES ET QUESTIONS TRANSVERSALES

==> Pour les lieux en régie, difficultés pour certains de faire des avances de productions pour des projets qui ne seront pas joués dans la commune (indéfendable pour certains élus)

- solutions par le biais de l'adhésion qui est plus élevées et qui fait office d'apport en coproduction.

- augmenter les prix de cession de certaines dates (ex dans lieux en régie)

==> Question d'un réseau de réseaux (pour les questions de diffusion) pour faire tourner au travers des région les spectacles sélectionnés

==> mutualisation des achats par différentes communes pour plusieurs représentations dans un lieu adapté au gros spectacles et c'est le public qui se déplace

==> qu'est ce qu'un résidence ? (au minimum accueil technique, hébergement, repas + prise en charge des salaires ?)

==> Question de la trésorerie des compagnies émergentes pendant les créations

Mais question est ce que ce schéma est un schéma d'avenir, est ce que cela répond à des problématiques de la création JP ?

==> comment prendre des risques avec des nouvelles compagnies ?

==> il faut une solidarité interprofessionnelle mais ces idées doivent s'accompagner de projet politiques ambitieux (espérons que le ministère fasse de Belles Annonces à l'issue de la Belle Saison fin novembre)

==> Territoires et échelles de territoire différents avec partenaires multiples, faut il un cadre commun, difficile à imaginer étant donné la disparité

==> il faut apprendre à travailler ensemble plutôt que tout seul, début de prise en main de nos professions par nous même. il faut rester optimistes et innovant.

==> Important aussi d'accompagner les lieux qui n'ont pas l'habitude de ces réseaux et de ces mutualisations

==> c'est au lieu de diffusion de se mobiliser pour soutenir les compagnies (même si petites enveloppes par ci par là) ce qui permet aussi un changement d'attitude des lieux via à vis des compagnies). Prise de conscience, prise de risque